



POURQUOI ADHERER SANS TARDER AU SEFB ?

10 BONNES RAISONS D'ADHERER AU SEFB ?

RAISON 1 : Parce que, face aux menaces qui pèsent, aujourd'hui, sur l'existence même de notre métier, :

- D'un côté, la volonté de main mise d'un cartel de gros scieurs sur l'ensemble de la ressource qui souhaite, pour se faire, nous voir disparaître,
- De l'autre, la montée en puissance à Paris et Bruxelles du lobby écologique pour qui « abattre un arbre est criminel » (alors que cela contribue au renouvellement naturel de nos forêts) et qui entend, au nom de la biodiversité, interdire toute activité d'exploitation forestière (voir i.e. les restrictions sur le bois énergie et la multiplication actuelle des actions judiciaires à l'encontre des ETF)

Seule l'action conjuguée des différents exploitant-négociants regroupés au sein du SEFB peut permettre de s'opposer de manière crédible aux tentatives visant à notre disparition.

RAISON 2 : Parce que le SEFB est, depuis sa création en mars 2016, en première ligne pour préserver notre accès égalitaire à la ressource en :

- Faisant annuler, le 2/07/21, par le Conseil d'Etat le label UE ONF par entreprise,
- Intervenant auprès du gouvernement et des autres syndicats de l'amont (propriétaires, coopératives, experts) pour la création pour le chêne d'un label UE par lot et la mise en place d'un organisme de contrôle paritaire et indépendant,
- Négociant actuellement avec l'ONF la possibilité pour nos adhérents d'avoir accès aux contrats d'appro ONF dans le cadre de la mise en place de contrats tripartites,

RAISON 3 : Pour pouvoir, alors que nous payons la CVO sans jamais en profiter en retour,

- être présent et entendus dans les interprofessions nationales (France Bois Forêt) et régionales ainsi qu'au sein du Conseil Supérieur de la Forêt et du Bois et de son Comité stratégique,
- bénéficier, au même titre que les autres organisations syndicales, de financement de projets facilitant le métier d'exploitant-forestier.

RAISON 4 : Parce que les mesures et dispositifs liés au commerce du bois relèvent de la communauté européenne – avant d'être appliqué en France -, le SEFB en étant présent à Bruxelles via ETIC (confédération européennes des industries du bois) peut en amont faire entendre la voix des exploitants-forestiers et défendre sur place leurs intérêts.

RAISON 5 : Parce que fasse à la désinformation actuelle qui circule dans les médias sur « les méfaits de nos activités »...

- les réponses systématiques de notre syndicat – qui, aux yeux de la presse, est reconnu comme le porte-parole de notre profession – permet de rétablir la vérité.
- par ailleurs, la publication régulière d'articles et de tribunes libres dans la presse régionale, nationale (Les Echos, l'Opinion...), régionale (le réveil normand, l'Est républicain, etc..) et dans les journaux et sites professionnels (Fordaq, Forestopic, le Bois International...) contribue à nous faire connaître et à mettre en avant nos propositions constructives...

RAISON 6 : A l'heure où, face au dérèglement climatique, la protection des forêts et de leur biodiversité et le renouvellement naturel des forêts et leur repeuplement sont une priorité absolue, le travail d'information que nous menons en France, auprès des Ministères de l'Agriculture et de la transition écologique et des parlementaires, sur notre rôle vertueux :

- contribue à faire des exploitants-négociants un « opérateur incontournable de la nature »,
- doit nous permettre d'être présent dans les groupes de travail français et européens en charge de ces dossiers délicats et d'exposer les bienfaits pour la nature de nos activités.

RAISON 7 : Parce que, face à la montée de traders étrangers, le métier d'exploitant-forestier qui permet de valoriser à 100% la récolte doit être reconnu et protégé, notre syndicat se bat, aujourd'hui, pour la création d'une carte d'exploitant-forestier d'autant que nous entendons, face à la multiplication des incendies de forêt et à la prolifération des parasites (scolytes, chalarose, chenilles processionnaires...) être en première ligne, en tant que référent incendie et sanitaire, dans la lutte contre ces nouveaux fléaux.

RAISON 8 : Parce qu'à travers notre assistance technique et les partenariats que nous nouons avec des prestataires spécialisés (Déclaration de chantier avec AGERFO, etc), nous sommes à vos côtés pour faciliter au quotidien vos activités,

RAISON 9 : Parce que plus nous serons nombreux, plus nous serons légitimes pour :

- faire entendre auprès du gouvernement et de l'Union Européenne la voix des exploitants-forestiers qui sont, plus que jamais, un maillon essentiel sans lequel la filière bois n'existe pas,
- transformer en réalités tangibles nos propositions vertueuses et constructives qui sont indispensables à la refondation de notre filière et à son fonctionnement harmonieux.

RAISON 10 : Œuvrer à la [reconnaissance légale du métier d'exploitant forestier](#) et [œuvrer à la reconnaissance du métier d'exploitant forestier](#) dans les débats législatifs et auprès de nos partenaires institutionnels.

Parce que vous pouvez compter sur nous pour défendre au quotidien votre métier et vos emplois, nous comptons sur vous pour adhérer au SEFB en nous retournant sans tarder le bulletin d'adhésion à [télécharger sur notre site internet](#) :

Syndicat des Exploitants la Filière Bois - 149, avenue du Maine – 75014 Paris -
Tél : 06 12 92 86 26 - sefbois@gmail.com – www.sfbois.com